

Déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été rédigée en septembre 2025 pour le site fidelite.gibert.com.

Elle est valide dès sa publication, et sera complétée prochainement à l'issue d'un audit d'accessibilité numérique.

Gibert s'engage

Gibert s'engage à rendre son site à destination de ses clients fidélisés accessible conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Nous valorisons l'inclusion et la diversité, et nous nous assurons que notre site Web : fidelite.gibert.com est accessible à tous, notamment aux personnes en situation de handicap.

Dans cette démarche d'accessibilité numérique, nous collaborons avec le groupe Aquitem.

Nous sommes résolument engagés envers un web pour tous. Nous aspirons, dans une vision à long terme et responsable, à répondre pleinement aux exigences réglementaires, notamment le [RGAA 4.1.2](#) et à la norme européenne [EN 301 549](#).

État de conformité

Un audit est en cours de réalisation, c'est pourquoi le site Web est considéré par défaut comme **non conforme** aux exigences réglementaires. Par conséquent aucune non-conformité et aucune dérogation ne sont énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

Audit en cours.

Détails des résultats :

- Nombre de critères conformes : Audit en cours
- Nombre de critères non conformes : Audit en cours
- Nombre de critères non applicables : Audit en cours

Contenu non accessible

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non conformité :

Audit en cours

Dérogations pour charge disproportionnée

Audit en cours

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Audit en cours

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie en septembre 2025.

Technologies utilisées pour la réalisation du site

- HTML5
- CSS
- Javascript
- PHP

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez contacter le responsable de l'accessibilité du Groupe Aquitem par mail : rgaa@groupe-aquitem.fr ([nouvelle fenêtre](#)) afin d'être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site et qu'après nous l'avoir signalé vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au [Défenseur des droits](#)
- Contacter le délégué du [Défenseur des droits dans votre région](#)
- Envoyer un courrier (gratuit, ne pas mettre de timbre) :

Défenseur des droits
Libre réponse 71120
75342 Paris CEDEX 07
France